

Saint-Georges, le 10 mars 2020

À tous nos membres réguliers qui détiennent  
un poste de 15 heures et plus avec mise à pied saisonnière

Bonjour,

Vous avez deux choix pour vos congés de maladie monnayables :

**1- Congés de maladie monnayables : conversion en vacances ou monnayés en juin**

À faire sur le projet de vacances que vous recevrez de la Commission scolaire, en mars.  
Si c'est votre choix, **vous n'avez pas à remplir le formulaire au verso.**

**2- Congés de maladie monnayables : versés en mai**

Selon nos arrangements locaux, tous les employés réguliers qui détiennent un poste de 15 heures et plus et qui ont une mise à pied temporaire chaque été peuvent faire verser le solde de leur banque de congés de maladie monnayables sur la dernière paie de mai.

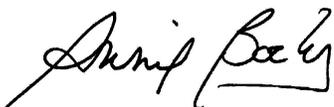
Si c'est votre choix, vous trouverez, au verso, la demande de versement des congés de maladie monnayables en mai, à compléter. Toute demande **doit être expédiée au syndicat, au plus tard le 29 avril 2020**, par courrier interne, par télécopieur au 418 228-1882 ou par messagerie au [spss@globetrotter.net](mailto:spss@globetrotter.net).

Si vous faites ce choix et que vous devez vous absenter après le versement de votre solde de congés de maladie monnayables, ces absences seront traitées en congé sans traitement.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous joindre au 418 228-1885 ou sans frais au 1 877 228-1885.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

La présidente,



Annie Boily

AB/it



2475, 90<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges, Québec G5Y 7B6  
Téléphone : 418 228-1885 Sans frais : 1 877 228-1885 Télécopieur : 418 228-1882  
Courrier électronique : [spss@globetrotter.net](mailto:spss@globetrotter.net)



Fédération du personnel  
de soutien scolaire (CSQ)



# DEMANDE DE VERSEMENT DES CONGÉS DE MALADIE MONNAYABLES EN MAI

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

**J'ai le droit de faire verser mes congés de maladie monnayables en mai  
si j'ai répondu OUI à toutes ces questions.**

❖ Je détiens un poste de 15 heures et plus ? oui

❖ J'ai le statut d'employée régulière, employé régulier ? oui

❖ J'ai une mise à pied saisonnière de deux semaines et plus ? oui

Je veux recevoir **sur la dernière paie de mai**, le solde de ma banque de congés de maladie monnayables non utilisés. oui

Nom : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Classe d'emploi : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**VOUS DEVEZ FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE AU  
SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE DE LA CSBE (CSQ)**

**PAR COURRIER INTERNE,  
PAR TÉLÉCOPIEUR AU 418 228-1882 ou  
PAR COURRIEL [spss@globetrotter.net](mailto:spss@globetrotter.net)**

**AVANT LE 29 AVRIL 2020**